



INFO SPECIALE – COVID 19

DISTRIBUTION GRATUITE DE MASQUES

Afin de permettre aux habitants de circuler avec une protection adaptée, le conseil municipal a décidé d'attribuer gratuitement 1 masque « grand public » par habitant.

La distribution aura lieu avant le 11 mai, date de la 1^{ère} phase du déconfinement.

Dans le cas où cette attribution ne correspondrait pas à la composition de votre famille, merci de retourner en mairie le coupon ci-dessous, ou d'appeler le secrétariat de mairie afin de pouvoir faire la correction nécessaire.

La Métropole Rouen Normandie a décidé également une dotation gratuite de masques « grand public » à destination des habitants.

Une nouvelle distribution sera donc effectuée avant la fin mai.

Nous souhaitons que ces équipements contribuent à vous protéger au mieux, et en vous espérant en bonne santé, vous-même et vos proches en souhaitant que nous puissions au plus vite retrouver une vie normale.

Nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Bien cordialement à toutes et à tous.

Philippe GUILLIOT,
Maire d'Ymare et toute l'équipe municipale

Coupon réponse à retourner en mairie **(si différent du nombre de masques distribués)**

Nom : Prénom :

Adresse :

Nombre d'adulte(s) : Prénom(s) :

Nombre d'enfant(s) : Prénom(s) et âge de l'enfant :



REOUVERTURE DE LA MAIRIE

A compter du lundi 11 mai, la mairie ré-ouvrira ses portes normalement, à savoir :

- le mardi de 14h à 19h
- le mercredi de 9h à 12h
- le vendredi de 14h à 17h30

Nous vous invitons à nous contacter avant tout déplacement afin de fixer un rendez-vous ensemble pour toute démarche administrative.

Nous vous demanderons de respecter les gestes barrières cités ci-dessous.

L'accès à la mairie sera limité à une personne à la fois pour éviter tout croisement. Le port du masque serait souhaitable.

Pour toute question ou renseignement, vous pouvez joindre la mairie par e-mail à : contact@mairie-ymare.fr.

Le standard téléphonique est ouvert tous les jours de la semaine au 02.35.79.12.72.

Vos réponses se trouvent peut-être sur notre site internet : www.mairie-ymare.fr.

Vous remerciant pour votre compréhension.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**

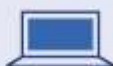


**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



REOUVERTURE DES DECHETTERIES

Suite à la déclaration du Président de la République du 12 mars 2020 concernant la mise en place du confinement pour limiter la propagation du COVID 19, l'ensemble des déchetteries a été fermé, ce service n'étant pas identifié comme indispensable.

La doctrine de l'état concernant le caractère indispensable de ce service ayant évolué, certaines déchetteries sur le territoire métropolitain seront de nouveau ouvertes à compter du 27 avril 2020. Il s'agit des déchetteries suivantes :

- | | |
|---|--|
| ◆ Boos - Rue des canadiens :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi
: 09h - 12h et 14h - 18h30
Mardi et jeudi : 09h - 12h | ◆ Cléon - Rue Marie-Louise et
Raymond Boucher :
Du lundi au samedi : 10h - 18h
Dimanche : 09h30 - 12h30 |
|---|--|

Pour permettre cette ouverture et assurer la mise en place de règles de protection propres au COVID 19, le nombre de véhicules présents simultanément sur une même déchetterie sera limité à 3 ou 4 en fonction de la configuration des lieux.

Il est important d'insister sur le fait que cette organisation ne remet pas en service l'ensemble des déchetteries. Des règles d'hygiène doivent être appliquées :

- ◆ Ne venir qu'en cas de véritable nécessité, en attendant la réouverture complète des déchetteries ;
- ◆ Limiter les quantités de déchets à déposer (coffre de la voiture ou une petite remorque) ;
- ◆ Respecter strictement les consignes des gardiens, les mesures barrières et les mesures de distanciation sur le site, c'est-à-dire être à plus d'un mètre de toute autre personne ;
- ◆ Se rendre directement au point indiqué de dépose et ressortir sans s'attarder.

Sur la sécurité numérique à la maison pendant la crise du coronavirus



LES CYBERCRIMINELS

PROFITENT DE LA CRISE ÉPIDÉMIQUE, NE VOUS FAITES PAS AVOIR !



Escroqueries et hameçonnages liés aux masques, gel hydroalcoolique, médicaments.



Logiciels malveillants et autres virus.



Application Coronavirus détournée.

En cas de fraude à la carte bancaire, signalez-le à votre banque et sur la plateforme [PERCEVAL](#) sur



LE TÉLÉTRAVAIL

RENFORCEZ VOTRE VIGILANCE



Vérifiez par un contre-appel l'identité d'un interlocuteur.



Utilisez le VPN fourni par votre employeur.

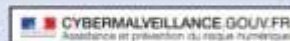


Assurez-vous de connaître les personnes à contacter et rendez compte de tout incident.



Séparez vos données personnelles de votre activité professionnelle.

Pour plus de conseils et vous faire assister en cas d'incident, rendez-vous sur le site de notre partenaire :



LES FAUSSES INFORMATIONS

LES QUESTIONS À SE POSER POUR NE PAS TOMBER DANS LE PANNEAU

- ★ Qui est l'auteur ? Quelle est son intention ?
- ★ A-t-elle été publiée sur d'autres sources de confiance ?
- ★ Quelle est la nature du site ? Qui est son éditeur ?
- ★ De quand date l'information ?
- ★ Quelle est la source de l'information ?

Informez-vous auprès des sources officielles : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



DES ENFANTS PLUS CONNECTÉS

QUELQUES CONSEILS POUR LES PROTÉGER



Parlez avec vos enfants des risques sur Internet.



Utilisez les plateformes scolaires officielles.



Vérifiez les configurations de sécurité et les mises à jour.



Utilisez le Contrôle Parental.

Pour toute question de sécurité numérique, vous pouvez contacter 24h/24 les gendarmes de la Brigade numérique à l'adresse : www.contacterlagendarmerie.fr

